

La lettre FCPE

<http://ul.fcpe.rueil.free.fr>

Rueil-Malmaison

N° 27

3 Janvier 2006



Rendez-vous ...

Consultation

1 SAMEDI SUR 2 LIBERE

Vous avez pu vous exprimer jusqu'au 16 décembre 2005. **Le dépouillement des questionnaires se fera le Samedi 7 janvier.** Vos responsables FCPE du Primaire vous tiendront informés du résultat de cette consultation.

Formation DHG (Dotation Horaire Globale) :
Samedi 7 janvier 2006

**Rendez-vous à partir de 9 heures au
CDPE - Issy les Moulineaux**

**Réunion FCPE Lycée Richelieu
11 janvier 2006 à partir de 21 heures au
Club de Buzenval, rue du 19 janvier**

**Assemblée des Présidents et
Responsables des Conseils locaux**

**FCPE des Hauts de Seine (Primaire
et Secondaire)**

Samedi 14 janvier 2006.

Ecole Vaillant Jaurès

**6/8 avenue Edouard Vaillant
Suresnes**

FLASH

Expulsion du papa sans papiers à Puteaux suite (et fin)

Parce que « sans papiers », Salah Kharoubi-Boumeddha père de deux jeunes enfants était retenu depuis deux semaines au Centre de Rétention de Cergy. Nous apprenions qu'il devait être expulsé le mardi 20 décembre 2005.

Afin de stopper cette expulsion, les responsables de différentes associations, collectifs, syndicats enseignants (FCPE Puteaux, Collectif des sans papiers 92, RESF, FCPE 92 ...) se sont mobilisés. Dans le même temps, un rassemblement se tenait le lundi 19 décembre au matin devant l'école Maternelle Parmentier de Puteaux.

En quelques heures, la pétition a recueilli des centaines de signatures et messages de soutien.

En fin de soirée, c'est avec une grand joie que nous apprenions la libération de Salah.

Enorme **MERCI** à tous !

Télécharger le nouveau Littré et participer à une opération humanitaire

Rue des écoles, éditeur du Nouveau Littré, la Maif, assureur des enseignants, et l'association humanitaire Solidarité laïque, s'associent pour une opération permettant en téléchargeant le dictionnaire d'aider les écoles du Sénégal.

Ainsi, ont-ils annoncé vendredi dans un communiqué, les sociétaires de la Maif peuvent télécharger directement sur leur disque dur l'intégralité du Nouveau Littré pour 5 euros au lieu de 25 (prix public). Sur cette somme, 3,20 euros seront versés à Solidarité laïque et serviront à financer la création d'une salle pédagogique multimédia dans une école sénégalaise.

Par ailleurs, les établissements scolaires assurés à la Maif se verront équipés gratuitement du Nouveau Littré.

Version électronique ou version papier, la dernière édition du Littré, disponible depuis novembre, comprend 66.000 mots: entrées de la version première d'Emile Littré (1874) et entrées nouvelles, 20.000 au total, permettant de disposer d'un panorama de la langue française du XVIe au XXIe siècle.

Collecte d'instruments de musique à la Cité de la musique

Samedi 11 et dimanche 12 février : donnez un instrument à un musicien d'une école ou d'un orchestre des pays du Sud !

<http://www.cite-musique.fr/francais/accueil.html>

Au théâtre le ... 29 janvier 2006

Co voiturage possible

LES FMR DE ROLLIN

François Rollin et Ramzy se lancent dans une improvisation sur le thème du respect du public....

François Rollin, auteur, comédien, metteur en scène multi-facettes etrueillois , joue sur l'étendue de sa palette tous les derniers dimanche du mois en concoctant des soirées événements uniques mêlant surprises, découvertes, inédits... autour de thèmes ou d'amis qui lui sont chers.

Réservation au 01 43 87 97 13 ou sur le [site du théâtre de l'Européen](#)

Une dame aux côtés des enfants

samedi 24 décembre 2005

Rencontre avec... Claire Brisset.

Le premier « défenseur des enfants » va quitter sa fonction, après un mandat de six ans.

Il y avait un « médiateur de la République ». Depuis mai 2000, il faut aussi compter avec un « défenseur des enfants ». Ce n'était pas gagné d'avance. Et les sceptiques ne se privaient pas d'ironiser. Mais aujourd'hui, tout le monde connaît Claire Brisset car elle a su faire vivre la nouvelle institution. Tout doucement, sans esbroufe, elle lui a donné un ton, un rythme, l'a imposée dans le paysage. Six ans après, plus personne ne s'interroge sur la pertinence de cette création, et l'on ne se gausse plus du néologisme qui lui a valu d'inaugurer le titre peu euphonique de « défenseure » des enfants.

Claire Brisset s'en amuse encore aujourd'hui : « Cela a fait beaucoup parler, on a cru que je l'avais voulu. Or je n'y suis pour rien, mais je l'approuve ! » Et oui : si la structure est celle du « défenseur », la femme qui l'incarne est « la défenseure ». Comme au Canada. Chevènement eut beau protester, Jospin y tenait. Va donc pour la « défenseure », comme disaient les rabat-joie, et tant pis pour les lazzis.

Pourquoi les enfants ? S'occuper des enfants ? « Ça s'est imposé au fil de ma vie », dit Claire .

[Lire la suite de l'article](#)

*** Il est grand temps de changer l'école, par Claire Brisset ***

Identifier "l'énoncé ancré dans la situation d'énonciation et l'énoncé coupé de la situation d'énonciation" ; analyser les "pronoms déictiques" et les "didascalies d'énonciation". Ce stupéfiant jargon, qui forme un

volume, n'est pas destiné aux agrégés de grammaire. On le trouve tel quel dans (...) -> http://ul.fcpe.rueil.free.fr/breve.php3?id_breve=585

Pour avoir son baccalauréat, mieux vaut miser sur les mathématiques que sur le français

LE MONDE | 29.12.05

Cinq matières au maximum permettent de prédire 90 % des résultats au baccalauréat. Ce nombre se réduit même à deux pour les élèves ayant choisi la spécialité "mathématiques" de la série scientifique (S). Pour la première fois, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale a travaillé sur l'impact réel des épreuves dans la réussite finale au baccalauréat.

"L'étude docimologique du baccalauréat 2003", publiée en décembre, donne un fondement statistique à un certain nombre d'intuitions. Elle renseigne, note la DEP, aussi bien les élèves, *"qui développent toutes sortes de stratégies en vue d'assurer leur réussite"*, que les enseignants, *"qui évaluent souvent l'importance de leur discipline à l'aune du coefficient qui lui est attribué à l'examen"*. Le dépouillement des résultats s'appuie sur les notes de la session 2003 de 424 629 candidats, obtenues dans les principales spécialités de la filière générale et de la filière technologique.

POUVOIR DISCRIMINANT

Au palmarès des matières à ne pas rater, toutes filières confondues, figurent sans surprise les disciplines à fort coefficient. Cependant, le classement des matières selon leur pouvoir discriminant ne correspond pas exactement à celui des coefficients. La physique-chimie arrive ainsi en tête, devant les mathématiques, dans la spécialité "mathématiques" de la série S, pour des coefficients respectifs de 6 et 9. En effet, 85 % des candidats qui ont eu moins de 10 en physique-chimie sont soit recalés soit convoqués aux épreuves de rattrapage.

Dans la spécialité "sciences économiques et sociales" de la série économique et sociale (ES), ce sont les mathématiques qui assurent la réussite à l'examen. 90 % des élèves qui ont eu plus de 10 dans cette matière vont décrocher leur diplôme sans rattrapage.

A contrario, les disciplines les moins discriminantes restent l'éducation physique et sportive et une des deux épreuves anticipées de français, voire les deux. Et ce, même dans les spécialités de la série littéraire (L). **Catherine Rollet**

[Lire aussi le dossier du Ministère](#)

Le ministère de l'éducation s'oppose au bac payant

communiqué de presse 22/12/05

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche précise qu'il n'existe pas de droit d'inscription au baccalauréat. Seules, peuvent être demandées quelques enveloppes affranchies à l'adresse des candidats, en vue de la convocation aux épreuves. Toute autre demande forfaitaire serait irrégulière. Cette réglementation a été rappelée à toutes les académies.

*** Le 1er syndicat lycéen exige le remboursement des frais d'inscription au bac ***

Le principal syndicat lycéen, l'Union nationale lycéenne (UNL), a raillé vendredi le rappel par le ministère de l'Éducation nationale du principe de gratuité pour les examens et réclamé le remboursement des frais d'inscription déjà exigé des candidats en 2006.

-> http://ul.fcpe.rueil.free.fr/breve.php3?id_breve=586

Un centre d'aide pour enfants surdoués

Cette nouvelle unité s'est ouverte récemment à Rennes. Elle reçoit des enfants aux performances intellectuelles hors norme, souffrant de troubles du comportement ou de grande anxiété. Catherine Petitnicolas [27 décembre 2005]

Le professeur Sylvie Tordjman, chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à Rennes, vient d'ouvrir à Rennes le premier centre de ressources pour surdoués en difficulté (1). Ce centre reçoit de jeunes patients de toute la France et propose des consultations d'évaluation du fonctionnement cognitif et socio-affectif ainsi qu'un suivi thérapeutique adapté à chaque enfant.

On estime à 2,3% le pourcentage de 6 à 16 ans dotés d'un haut potentiel intellectuel (QI supérieur à 120, voire à 140), et ce toutes classes sociales confondues. Leur précocité va souvent de pair avec la réussite scolaire. *«Mais, dans un tiers des cas, ces enfants trop doués ne sont pas reconnus comme tels»*, estime le professeur Tordjman (2).

Le professeur Olivier Revol (hôpital neurologique de Lyon) s'intéresse lui aussi à ces petits précoces, *«sentinelles fragiles et surexposées»*. Des bambins qui ont parlé avant de marcher, disent leurs parents et qui ont appris à lire tout seuls, dès l'âge de 4 ans. Des petits génies qui préfèrent les jeux compliqués mais délaissent ceux de leur âge.

Leur précocité va de pair avec un intérêt prématuré pour des sujets complexes – origine de la planète, construction de l'Univers, existence de Dieu –, un questionnement incessant et toujours pertinent. *«Une intuition remarquable leur permet de saisir immédiatement la vérité sans l'aide du raisonnement»*, souligne ce spécialiste.

Mais ces qualités hors pair s'accompagnent souvent de troubles divers justement liés à leur précocité. Des difficultés de sommeil – refus d'endormissement, cauchemars – quasi constants. Des comportements d'opposition, surtout chez les garçons, d'autant plus insupportables qu'ils ont les moyens d'argumenter. Une instabilité psychomotrice, avec apparente hyperactivité en classe où ils s'ennuient mais qui s'atténue à la maison. Une grande anxiété. *«L'intelligence est anxiogène lorsqu'elle donne accès à des questionnements existentiels que le jeune enfant ne peut assumer»*, pointe le professeur Revol pour qui *«un enfant précoce peut jouer contre son camp»*.

Un sentiment d'abandon, générateur de dépression

Son extraordinaire curiosité risque d'entraîner de la frustration lorsqu'elle n'est pas satisfaite. Son intuition et son hypersensibilité sont une source majeure d'anxiété. Avec parfois la mise en oeuvre de rituels, pour tenter de maîtriser l'angoisse liée à leurs questionnements incessants sur la mort, la fin du monde, etc. Des rituels susceptibles de se transformer en TOC (troubles obsessionnels compulsifs) à l'adolescence.

Jean-Charles Terrassier, psychologue à Nice, l'un des tout premiers à s'être passionné pour ces petits génies, a suivi plus de 4 500 surdoués depuis le début des années 70. Fort de son expérience, il a élaboré le concept de «dyssynchronie», un développement hétérogène caractéristique de ces enfants. Dyssynchronie entre l'intelligence et la psychomotricité avec une acquisition très précoce de la lecture, mais de plus grandes difficultés pour l'écriture. *«C'est en général le seul apprentissage qui résiste à cet enfant vif, brillant oralement, habitué à maîtriser facilement les autres domaines»*, fait-il remarquer. Dyssynchronie entre l'intelligence et le développement émotionnel. *«L'intelligence supérieure de l'enfant exerce un «effet loupe» sur la perception de son environnement affectif»*, analyse Jean-Charles Terrassier. *Avec le risque de le fragiliser car sa sensibilité extrême offre de multiples objets à son anxiété.»*

Dyssynchronie sociale aussi. S'il n'a pas été identifié comme intellectuellement précoce, il risque de chercher à renoncer à exprimer toutes ses potentialités, et ce dès le cours préparatoire. Une incitation à la normalisation renforcée par la nécessité de se conformer à l'attente de ses camarades. Se sentant marginalisé en classe, le surdoué peut éprouver un véritable sentiment d'abandon, générateur de dépression. *«J'étais triste, j'avais pas de copain, je m'ennuyais dans la cour. Et en classe aussi. Je me disais que j'étais pas comme les autres»*, raconte ce petit bonhomme de 7 ans. *«Pour pallier son insécurité affective, l'enfant peut attaquer ses compétences intellectuelles en y renonçant»*, avance Laurent Lebihain, psychologue clinicien dans le service du professeur Tordjman. Ou alors développer une phobie scolaire.

«Cette précocité embarrassante s'accompagne d'une forte propension à l'autocritique, tout en s'exposant à la jalousie de ses pairs», soutient le professeur Philippe Dardenne, professeur en pédopsychiatrie à Rennes. Il cite à l'appui le cas de ce garçonnet de 7 ans qui dévorait déjà les textes de Spinoza, mais demandait toujours des câlins avant de s'endormir à son père, un brin décontenancé.

Les parents sont souvent déroutés face aux exigences de leurs bambins. Ils ont un sentiment d'incompétence, de difficulté à soutenir une position d'autorité vis-à-vis de ces petits qui sont *«trop tout»*. Même avec

d'incompréhension des enseignants, mis en échec par ces élèves qu'ils perçoivent comme tout-puissants.

«Il nous semble important d'apporter à ces enfants, à partir d'un dépistage précoce, une aide psychologique en articulation avec une aide pédagogique adaptée et un accompagnement de la famille, plaide le professeur Tordjman. En d'autres termes, notre objectif est de faire de leur différence une source de richesse et d'épanouissement. Et non de rejet et d'isolement.»

(1) Unité pour surdoués en difficulté, tél. : 02.99.32.91.75.

(2) Elle a dirigé un remarquable ouvrage collectif intitulé *Enfants surdoués – de l'identification à une prise en charge adaptée*, Presses universitaires de Rennes.

Des tests d'évaluation du quotient intellectuel de plus en plus contestés

[27 décembre 2005]

Pour déterminer le quotient intellectuel (QI), les psychologues font le plus souvent appel au WISC III (pour Wechsler Intelligence Scale for Children), même si ce test est critiqué par bon nombre de chercheurs. Etalonné en fonction d'une population d'âge homogène, sa moyenne tourne autour de 100. Audessus de 20 ou 30 points d'écart, on parle de surdoués. *«Mais il pose de sérieux problèmes pour les enfants extrêmement intelligents dont les QI dépassent le seuil de 130. Ces tests ne rendent pas compte de l'évolution des conceptions de l'intelligence qui s'étendent aujourd'hui à d'autres domaines : la créativité, les performances extrêmes, la personnalité et les intérêts»*, pointe Xavier Caroff, du laboratoire cognition et différenciation du CNRS (UMR 8605).

Pour Maria Pereira-Fradin, de ce même laboratoire : *«Il existe une grande hétérogénéité des profils et des écarts entre l'aptitude verbale, mesurée à travers des tâches de vocabulaire, de découverte de synonymes, et l'aptitude spatiale décrite comme la capacité à se représenter les objets dans deux ou trois dimensions.»* Certains estiment que la première est surévaluée dans les apprentissages scolaires. Ceci pénalise les enfants dotés d'une aptitude spatiale très développée et d'un moindre niveau d'aptitude verbale lors des procédures d'identification des enfants à haut potentiel. C. P.

A quel moment du CP un enfant doit-il savoir lire ?

Face à la lecture, chaque enfant à son propre rythme d'apprentissage. Aussi, pas de panique si le vôtre ne sait pas lire aussi couramment que son petit copain de classe. A leur arrivée en CP, tous les enfants n'ont pas les mêmes acquis dans le cadre de l'apprentissage de la lecture. C'est du à l'attitude des parents, mais aussi en grande partie au travail de pré-apprentissage effectué en grande section de maternelle. Il faut savoir que les programmes n'étant pas imposés, certaines institutrices de maternelle, en fonction de leur classe, peuvent aller beaucoup plus loin que d'autres, qui ont des effectifs plus nombreux, des enfants moins favorisés sur le plan social...

Résultat : Les progrès sont très variables dans les premiers mois de CP. « L'idéal, explique Emmanuelle, institutrice de CP, serait de répondre à tous les besoins et donc de varier les formes de travail, de changer de supports de lecture très souvent, de faire travailler les enfants en petits groupes ou en individuel, beaucoup plus souvent ».

Mais pour y arriver, il faudrait des classes pas trop chargées. C'est la raison pour laquelle, à Noël, certains enfants arrivent à de vrais résultats, alors qu'il faut trois ans à d'autres pour savoir parfaitement lire.

En général, toutefois, le point de repère des enseignants est le mois de février. A ce stade de l'année scolaire, tous les enfants doivent savoir déchiffrer, même si c'est de façon imparfaite. Avant, inutile de s'inquiéter si vous avez l'impression que votre enfant est un peu à la traîne par rapport à ses petits camarades. Passé mars en revanche, il convient de rencontrer l'institutrice et de mettre au point une stratégie qui va permettre de débloquer la situation. Sans s'affoler outre mesure !

En effet **A la fin du CP, 8 enfants sur 10 savent lire.** Mais vient ensuite le CE1. Le rôle de cette classe également importante est entre autre de parfaire le déchiffrage de l'écrit pour les enfants qui présentent encore des difficultés. Cela permet aux petites tortues de rattraper les petits lièvres et de se retrouver en fin de CE1 sur un pied d'égalité.

Attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) en 2006

Nouvel outil et nouvelle organisation des épreuves

En 2006, les **épreuves des ASSR** seront organisées à partir d'un **outil multimédia** se substituant aux cassettes VHS. Une application informatique sera déployée dans les **établissements d'enseignement** organisateurs des épreuves des ASSR.

Afin de coordonner les opérations de déploiement, les recteurs ont en charge la constitution d'un **comité de pilotage** réunissant chef de CATI, conseiller TICE, correspondant académique ou départemental de sécurité routière et délégué académique de la formation continue (note aux recteurs du 17 octobre 2005).

Une épreuve se présente sous la forme d'un **QCM** composé de **20 questions tirées de façon aléatoire pour chaque candidat** à partir d'une banque de 400 questions (200 relevant de l'ASSR1 et 200 de l'ASSR2). Les élèves composent individuellement sous un casque et devant un écran informatique.

Les épreuves seront organisées dans le cadre d'une **session** s'étalant sur plusieurs semaines. **A titre exceptionnel**, lors de la première année de mise en service de l'outil multimédia, **cette session débutera en mai 2006**. Les élèves qui auront échoué à une épreuve auront la possibilité de se présenter à une nouvelle épreuve au cours de la même session.

L'application informatique permet la passation des épreuves et également la gestion des **inscriptions** des élèves aux différentes sessions, la **correction** automatique des épreuves, la délivrance des **attestations**, la remontée des **résultats** et leur conservation dans une base de données nationale.

L'ensemble de ces nouveautés nécessite une modification des **textes réglementaires** concernés, notamment le décret et l'arrêté du 12 février 1993. Une circulaire précisant les modalités de passation des épreuves complètera ces textes en avril 2006.

Le nouvel outil sera présenté aux correspondants académiques et départementaux sécurité routière le 1er février 2006 dans le cadre du **programme national de pilotage** de la direction de l'Enseignement scolaire. Ils seront chargés de transmettre les informations reçues aux chefs d'établissement.

N Sarkozy s'en prend au "découpage scolaire rigide" de la carte scolaire

Le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy s'en est pris vendredi au système de la carte scolaire, qualifié de "découpage scolaire rigide" qui, selon lui, "renforce encore la ségrégation" sociale.

"Un découpage scolaire rigide renforce encore la ségrégation et fait fuir toutes les familles soucieuses de la réussite scolaire de leurs enfants", a dit le ministre de l'Intérieur devant l'association des maires des grandes villes de France.

"Pourquoi ne pas imposer des objectifs de mixité sociale dans le découpage scolaire, du moins à partir du collège, et organiser les transports en conséquence?", a demandé M. Sarkozy.

Dessinée par les maires et les conseils généraux, la carte scolaire est régie par des critères pour l'essentiel géographiques, chacun dépendant d'un établissement en fonction de son adresse. Ce système fait l'objet de nombreux détournements.

La pétition contre la loi du 23 février remise au président

Dominique Strauss-Kahn a fait remettre au président de la République la pétition demandant l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Cet article impose aux enseignants d'évoquer en classe "le rôle positif" de la colonisation française. La pétition a recueilli plus de 40 000 signatures en 3 semaines.

L'école face au passé "sensible"

L'éducation nationale a consacré récemment un premier séminaire à l'enseignement des « questions sensibles », de la Shoah à la colonisation. Entretien avec Laurent Wirth, inspecteur général d'histoire et géographie à l'éducation nationale et coordinateur du séminaire

La Croix : Quelles sont ces « questions sensibles » auxquelles le monde scolaire serait de plus en plus exposé ?

Laurent Wirth : Précisons que l'existence de « questions sensibles » n'est pas un phénomène nouveau. Le grand historien Marc Bloch arrivant à Béziers, la veille de la guerre de 1914, pour son premier poste, s'était vu mis en garde par le directeur du lycée : surtout, ne pas parler de religion ! Aujourd'hui, ces questions qui peuvent poser des problèmes aux enseignants dans leurs classes concernent la Shoah, le fait religieux, les problèmes du Proche-Orient, la politique étrangère américaine ou encore la décolonisation et la guerre d'Algérie. Nombre de pays voisins sont aussi concernés par la réflexion sur l'enseignement de la Shoah. Disons que chez nous, les débats sur notre passé prennent plus d'ampleur qu'ailleurs car l'histoire est une passion française.

Certains livres récents et même un rapport de l'éducation nationale semblent démontrer qu'il n'est plus possible d'enseigner paisiblement la Shoah à l'école. Votre séminaire a-t-il confirmé ce diagnostic ?

Des difficultés liées à l'enseignement de la Shoah existent bien mais elles se concentrent sur certains établissements. Des incidents lors de voyages d'élèves à Auschwitz l'an dernier ont été largement relatés dans la presse. Ces problèmes condamnables demeurent toutefois marginaux. Des associations et groupements de la mémoire participaient à nos travaux.

Plus que jamais, ils sont partie prenante de cet effort de sensibilisation par les témoignages de rescapés des camps, les voyages ou la diffusion de films. Nous constatons que des dérapages interviennent quand des initiatives de sensibilisation ont été mal préparées ou mal cadrées par un travail de l'équipe enseignante. Le témoignage est le plus beau matériau de l'histoire.

Mais la mission d'enseignement de l'histoire consiste précisément à accomplir un travail à partir des mémoires restituées. C'est une démarche rationnelle et explicative. C'est sur ce point que doit aujourd'hui porter l'effort de l'éducation nationale. Mais ni les témoignages de rescapés ni les voyages à Auschwitz ne sauraient être remis en cause par des incidents qui, je le répète, restent marginaux.

Comment expliquez-vous que l'école se trouve régulièrement au centre des débats sur ces sujets sensibles ?

Chaque fois qu'une polémique surgit dans les médias, la société se retourne vers l'école. Au moment du procès Papon, on a mis en cause l'enseignement de la France de Vichy. Au moment de l'affaire Aussares, en

2003, on nous a dit : « Pourquoi l'école n'enseigne pas la guerre d'Algérie ? » On semble toujours ignorer ce que l'école fait déjà. La guerre d'Algérie a été introduite dans les programmes de 3e en 1969 et dans ceux de terminale en 1980 !

La dernière polémique en date sur les programmes concerne la question de l'esclavage.

Sur ce dernier point, je reconnais que la situation est différente. La question de l'esclavage n'est pas inscrite assez explicitement dans les programmes au collège et au lycée. En revanche, dans les DOM-TOM, les programmes sont adaptés pour accorder davantage d'importance à cette question.

Lors de notre séminaire, l'idée a été exprimée qu'il peut être dangereux de mettre l'accent sur ces chapitres seulement dans les DOM-TOM car on risque de les enfermer dans leur identité. Les programmes scolaires, ceux d'histoire, au collège, datent du milieu des années 1990 et vont être bientôt révisés. Ce pourrait être l'occasion de parler de la question de l'esclavage plus explicitement. [La Croix du 25 décembre 2005](#)

Voir aussi

<http://www.abrogation.net>

**** HANDICAP : nouveau décret EXAMENS et CONCOURS ****

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005->

http://ul.fcpe.rueil.free.fr/article.php3?id_article=638

**** Ouverture prochaine de la maison départementale des personnes handicapées ****

Le conseil général des Hauts-de-Seine a annoncé l'ouverture, "dès la première semaine de janvier", de la maison départementale des personnes handicapées, dans des locaux dédiés actuellement en cours de restructuration, au 2, rue Rigault à Nanterre.

-> http://ul.fcpe.rueil.free.fr/article.php3?id_article=637

***Commission des MENUS COLLEGES de Rueil ***

MERCREDI 18 JANVIER COLLEGE H DUNANT->

http://ul.fcpe.rueil.free.fr/breve.php3?id_breve=575

Méditation ...

«2005-2006: Peut-on tomber plus bas?»

Par Philippe Meirieu

<http://www.meirieu.com/nouveautesblocnotes.htm>

Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, je ne me rappelle pas avoir vécu une année aussi régressive en matière éducative que l'année 2005.

Récapitulons, le plus brièvement possible, avant de tenter une analyse :

- Dès son arrivée au Ministère, François Fillon avait, en même temps, pris ses distances avec le « Rapport Thélot » et confirmé les choix pédagogiques de son prédécesseur, en particulier sa méfiance à l'égard des « méthodes nouvelles » (!). En décembre 2004, il propose la suppression des Travaux personnels encadrés (TPE) en terminale pendant que, partout, les moyens sont réduits pour les dispositifs du même ordre (comme les Itinéraires de découverte au collège). Les professeurs pétitionneront et les lycéens manifesteront pour le maintien des TPE : en vain ! Il faut supprimer les TPE ! Pas pour une question d'économie, comme on veut nous le faire croire (on aurait pu, pour cela, prendre des moyens sur le « suivi individualisé » en seconde dont chacun s'accordait à reconnaître qu'il fonctionnait moins bien que les TPE), mais pour une question de principe : les TPE sont inacceptables, surtout en terminale, l'année du "vrai" baccalauréat ! Il s'agit, en effet, un travail d'équipe, mettant en oeuvre une démarche expérimentale et des recherches documentaires, permettant aux lycéens de s'impliquer dans un « chef d'oeuvre » qui ne pourra pas être évalué selon les critères traditionnels de simple conformité à la norme ! Un travail qui rompt avec la « pédagogie bancaire » dominante. Bref, un scandale en soi quand on n'a comme seuls mots à la bouche « restaurer l'autorité » et qu'on a délibérément choisi de ne pas restaurer l'autorité du savoir et de la culture, mais celle de ceux qui « en imposent »... dans l'économie, dans les médias, dans l'école.

- Vote de la « Loi d'orientation sur l'avenir de l'école » en mars. Malgré le battage médiatique et l'habileté politique de François Fillon, aucun Français aujourd'hui - ou presque - ne saurait dire quel était le fil directeur de cette loi. Quand le même ministre avait fait voter, quelques mois plus tôt, la loi sur les retraites, les Français s'y étaient, pour beaucoup, opposés, mais, au moins, en avaient-ils compris l'enjeu et le principe. Ici, s'agissant d'un point encore plus

important que celui du paiement de nos futures pensions - il s'agit de l'avenir de nos enfants - personne ne comprend de quoi il en retourne ! Nous sommes, décidément, une société vieille et fatiguée, plus préoccupée de toucher ses « gages » que de préparer l'avenir !

- Avec beaucoup de bonne volonté, cependant, on peut trouver, dans la « loi Fillon » cinq mesures « phares » (quoique le terme soit, ici, particulièrement inadapté) : 1) l'affirmation de la nécessité de définir un « socle commun de connaissances » que chaque élève devra avoir atteint. Que savons-nous de ce « socle ». D'abord, qu'il ne se confond pas avec les objectifs de la scolarité obligatoire : il y aura donc une instruction obligatoire « développée », pour les futures élites, et une instruction obligatoire réduite au minimum pour les futurs exclus : ou comment faire de la ségrégation objective en affichant une volonté de diminuer les écarts ! Nous savons aussi que ce « socle commun » sera réduit à des savoirs très largement fonctionnels (les arts et l'éducation physique en sont exclus) :

alors que, justement, les élèves en difficulté auraient besoin d'une ambition culturelle forte, d'un détour par l'expression artistique et les grandes oeuvres de la culture, pour se réconcilier avec l'école.

Nous ne savons rien, en revanche, sur la manière dont vont être repensées les pratiques pédagogiques et l'organisation de l'école pour garantir l'acquisition de ce « socle ». Cela, c'est affaire de « pédagogos » et, sur ces questions, on en reste aux « bonnes vieilles méthodes qui ont fait leur preuve ». 2) Deuxième mesure : on nous promet la mise en place des « programmes personnalisés de réussite éducative », du « soutien », comme on disait dans la Réforme Haby, qu'on mettra en place pour aider les élèves en difficulté. On s'apprêtait à se demander comment mettre en oeuvre ce dispositif afin qu'il s'appuie sur un travail d'équipe et contribue à « différencier sans exclure » (l'obsession des « pédagogos » depuis bien longtemps) quand - patatras ! - on apprend que les PPRE ne verront le jour que plus tard, qu'ils ne sont pas vraiment d'actualité et qu'en attendant, les crédits prévus sont dévolus au « Plan Boorlo » : il s'agit d'« externaliser » le traitement de l'échec scolaire et de mettre à contribution les collectivités territoriales. C'est mieux que rien, évidemment, et il faudra se battre pour que les crédits du « plan Boorlo » soient utilisés le moins mal possible... Mais voilà qui en dit long sur le renoncement à combattre l'échec scolaire dans l'école ! 3) La troisième mesure significative de la « Loi Fillon » est l'intégration de chaque institut universitaire de formation des maîtres dans une université. Voilà une mesure symbolique pour frapper au coeur du « pédagogisme », mais une mesure qui pose bien plus de

problèmes qu'elle n'en résout : quelle université remportera le pactole et ne vont-elles pas se déchirer au moment où, précisément, elles devraient unir leurs efforts ? Et puis, comme on ne touche ni la place ni la structure des concours, la formation en IUFM va rester globalement la même : une année de bachotage et une année de stage... pendant laquelle quelques « enseignements » viendront répondre aux injonctions ministérielles sur les « priorités nationales » : la sécurité routière, la méthode syllabique, l'enseignement du fait religieux, le partenariat avec les entreprises, etc. À quand une vraie formation professionnelle en alternance, organisée autour de la résolution des problèmes professionnels, sur deux ou trois vraies années ? 4) et 5)... Il reste deux mesures, démagogiques l'une et l'autre, et pour flatter symétriquement les électeurs parents et enseignants : l'obligation de remplacement des professeurs absents (par « réquisition », quand il aurait fallu, au contraire, promouvoir le vrai travail d'équipe avec des maîtres surnuméraires)... et le dernier mot donné aux professeurs dans les décisions de redoublement : « parce que, quand même, ça commence à suffire que les parents fassent la loi ! »... Tout ça fait une loi ou, plus exactement, ne fait pas une loi : un ensemble de mesures sans ambition ni perspective, incapables de mobiliser personne. D'ailleurs connaissez-vous quelqu'un qui se soit mobilisé pour défendre et mettre en oeuvre la « loi Fillon » ?

- En tout cas, ce n'est pas Gilles de Robien ! À peine arrivé rue de Grenelle, ce dernier a commencé par dire qu'« il était là pour écouter » et à laisser entendre qu'il ne se sentait pas vraiment engagé par la loi portée par son prédécesseur : bel exemple d'éducation civique pour des élèves qui se demandent de plus en plus comment il se fait qu'eux doivent obéir à la loi, alors que tant d'autres s'en exonèrent...

- Vient ensuite une rentrée techniquement sans problème majeur, malgré les réductions de postes que doivent absorber plusieurs académies... mais une rentrée morose. De toutes parts, on entend que les enseignants sont désabusés, voire déprimés. Malgré les déclarations d'amour de certains sondages qui semblent, au contraire, confirmer l'estime des Français pour le corps enseignant, ce dernier « n'a pas la pêche ». Dans les écoles, les collèges et les lycées, à de rares exceptions près, on « survit ». Pas de révolte, mais pas de dynamique non plus... et, quelques semaines après la rentrée, la fatigue déjà. L'École française n'a plus d'horizon, plus de perspectives claires. Elle s'engluie dans une gestion policée mais insignifiante. Et, comme chaque fois dans les périodes où manque un cap politique clair, les hiérarchies intermédiaires

recupèrent le pouvoir et se durcissent dans des logiques de territoire.

- Et voilà que surviennent les « violences urbaines » (ceux qui parlent d'« émeutes urbaines » n'en ont visiblement jamais vues) !

Des enfants, des adolescents - dont on sait aujourd'hui qu'ils n'étaient téléguidés par aucune organisation - basculent dans la violence aveugle. Et, contre toute attente, le Premier ministre en personne annonce que, pour lutter contre ces phénomènes, il faut mettre en place l'apprentissage dès 14 ans... On tranchera, quelques jours plus tard, à 15 ans. Mais peu importe : il y aura bien des contrats de travail possibles avant 16 ans. C'en est fini de la scolarité obligatoire, du projet d'élever le niveau des Français, de leur proposer plus de savoirs et de culture pour plus de démocratie. Un bond de cinquante ans en arrière ! Et, pratiquement, sans aucune réaction politique ! Normalement, si nous avions été réveillés et un peu moins fatigués, une telle mesure, avec son immense charge symbolique, aurait dû mettre un million de Français dans la rue. Au lieu de cela, rien ! Le silence de nos élites. Un sondage qui montre que 73% de nos concitoyens considèrent cette mesure comme bénéfique (sans doute pour les enfants des autres !). Avec François Jarraud, le responsable du CAFE PEDAGOGIQUE, nous décidons de réagir et je publie un texte sur ce site le lundi 14 novembre [cliquez ici pour obtenir ce texte]. Ce texte sera repris par de nombreux médias et je donnerai, à partir de lui, de nombreux entretiens. Chaque fois, je pose la question au journaliste : « Pourquoi me solliciter moi qui me suis déjà exprimé sur cette question ? » Et la réponse est toujours la même : « Parce qu'on ne trouve pas d'autre personnalité sur cette question ! ». C'est faux, évidemment : les journalistes sont souvent paresseux et préfèrent solliciter toujours les mêmes personnes plutôt que de se lancer dans des recherches... Mais c'est néanmoins significatif : la mesure qui marque fondamentalement le renoncement à l'idéal d'« une démocratie par l'école » (idéal hérité de Condorcet mais aussi de Rousseau, de Ferry mais aussi de Hugo, de Léon Blum mais aussi du Général de Gaulle) apparaît comme « normale » : un petit aménagement technique, rien de plus ! On passe la marche arrière et personne ne voit que notre avenir est en jeu. On « soigne » la violence par « moins d'école » et nul ne se rend compte que c'est le fondement même de ce que nous nommons « civilisation » - et dont on sait la fragilité - qui est nié.

- Bien sûr, le gouvernement va prendre d'autres mesures, en particulier sur la question des Zones d'Education prioritaire :

[LIRE LA SUITE](#)